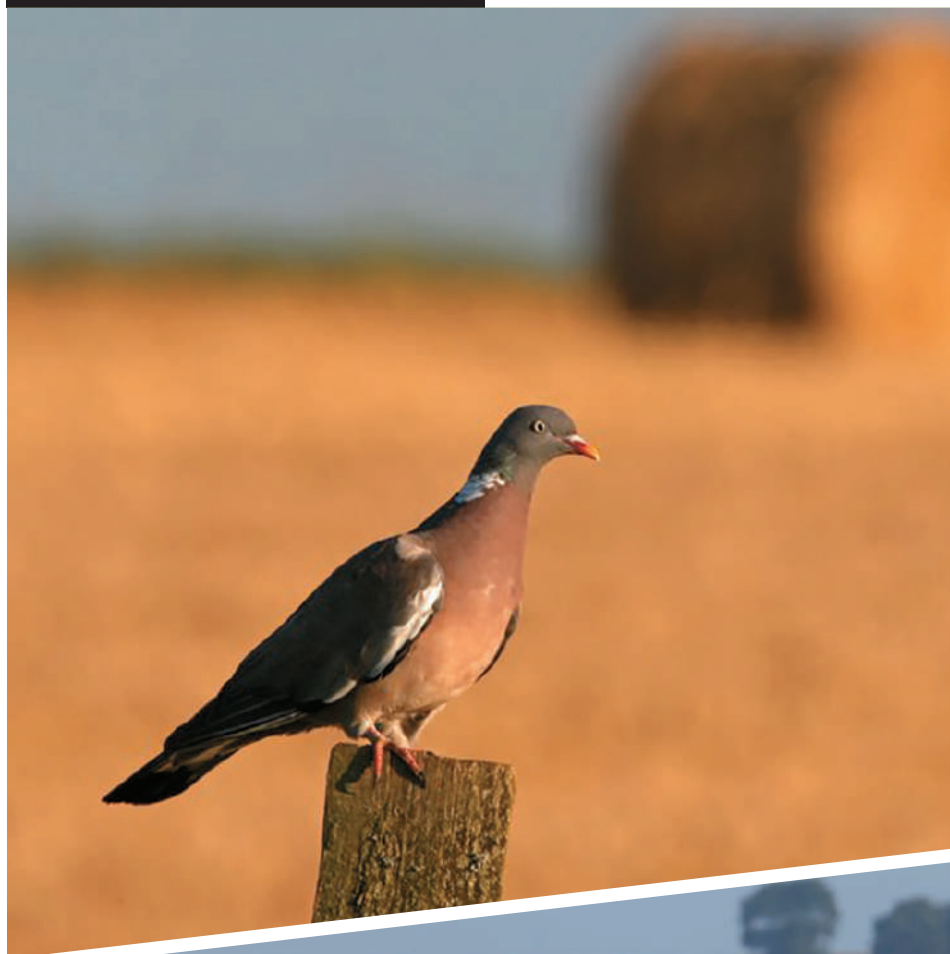


REVUE DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DE L'AUBE

Le Chasseur de l'Aube



JUIN 2017 n°96



découvrir



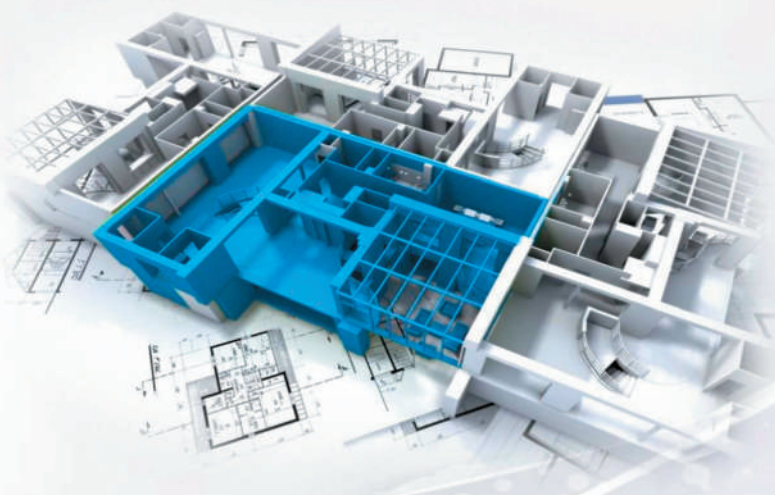
Partager





INGÉNIERIE

26 bis, rue Jules Didier
10120 Saint-André-Les-Vergers
Tél : 03.25.75.90.40
Email : contact@3c-ingenierie.com
www.3c-ingenierie.com



Ingénierie et Maîtrise d'Œuvre du Bâtiment

Electricité – Fluides – Thermique
Economie de la Construction - OPC

AMO Technique

Diagnostic, Audit, Études de Faisabilité

Inspection thermographique par Drone

Calcul d'éclairage

Etudes Thermiques

Maîtrise d'Œuvre Globale

Etudes de Prix détaillées

Missions de Synthèse

Etudes d'Exécution

Coordination SSI

BOOSTEZ vos projets BIM !

**Nous réalisons vos études
techniques en 3D
avec Autodesk REVIT®**



Vos besoins

Constituer une épargne. Préparer votre retraite.
Diversifier votre patrimoine.

Nos produits

Tontine, Assurance-vie, Epargne retraite,
Placements financiers, Prévoyance.

Joël RAPINAT - Agent Général d'assurances
Le Conservateur

LE PRESBYTERE, 5 rue du cimetière
10110 VITRY LE CROISE

N°Orias 07016968 - Tél. : 06 33 63 60 31

Les Associations Mutuelles Le Conservateur : Société à forme tontinière.
Entreprise régie par le Code des assurances

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : Société d'assurance mutuelle.
Entreprise régie par le Code des assurances

Conservateur Finance : Société de financement et entreprise d'investissement,
S.A. au capital de 15 000 000 € - R.C.S. Paris B 344 842 596.

Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. www.conservateur.fr.

Photo : © Thomas Laisné - Document non contractuel. À caractère publicitaire.



Julien HIMEUR

Taxidermiste

Mammifères Européens
Oiseaux, Safaris

Atelier :

24 Bis rue Fortier
10000 TROYES

Tél. 06 33 44 47 56

julientaxidermiste@hotmail.fr

www.julienhimeurtaxidermiste.com





Edito

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE

Chers Amis,

Après une saison 2016-2017, qui fut particulièrement difficile pour les chasseurs de plaine nous allons bientôt pouvoir reprendre notre activité favorite, pour les plus chanceux d'entre nous par l'approche ...

La chasse est en pleine mutation et probablement à un tournant majeur dans son organisation. Notre société évolue, l'administration génère ses lots de contraintes avec une vision très minérale (urbaine).

Revenir un instant sur ces contraintes c'est aussi s'engager dans une vision à long terme... l'avenir du grand gibier dans nos forêts, la révision de la liste des nuisibles en 2018 et sur laquelle repose bien évidemment l'avenir du Piégeage, car ne croyez surtout pas que nous avons la certitude de conserver le renard sur cette liste, la réglementation sur les armes, l'élaboration de notre futur schéma départemental qui promet d'être hippique et des arrêtés qui finissent systématiquement attaqués par nos écolos de salon ou bobo des ville.

Si ces attaques sont agressives pour le monde cynégétique il nous faut aussi avoir une réponse à la hauteur de ces agressions et imposer un positionnement fort. Les propos de notre président à la dernière AG ont été clairs et sans équivoque « NOUS NE LACHERONS RIEN »

Des axes forts, sont d'avoir une politique de développements innovants pour consolider notre empreinte dans nos campagnes. La gestion de nos territoires en accompagnant les acteurs économiques (parcs éoliens, filière agricole...) doivent nous donner de la visibilité sur nos compétences. Notre présence passe nécessairement par le recrutement de nouveaux chasseurs. Nous avons donc redéfini notre politique fédérale et mis en place plusieurs actions structurantes avec une volonté forte d'enrayer la baisse des chasseurs et pourquoi pas avoir un objectif ambitieux, d'augmenter le nombre de pratiquants.

L'idée ici n'est pas de faire de la politique mais d'être sur le constat la composition du nouveau gouvernement avec un ministre de l'écologie qui se nomme Nicolas Hulot pour une écologie spectacle, m'effraieset je ne vous cacherais pas mon désarroi pour notre ruralité !

Alors que dire ? Rattachons-nous aux engagements, nous avons la chance d'avoir dans notre département deux députés chasseurs (M Manuel et M Dhuicq) engagés dans la défense de nos territoires ruraux et pour la chasse. En contact avec notre fédération nationale ils constituent aujourd'hui les seuls remparts de la politique destructrice de notre nouveau ministre. L'avenir de notre loisir et plus largement de notre ruralité se joue peut être en ce moment par des écologistes de salon.

DEFENDONS notre passion et nôtre ruralité.

En Saint Hubert Sébastien Juillet

■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017,
NOUS DEVONS CHANGER DE
LOGICIEL ! 4

■ LA FDC DE L'AUBE
VOUS OUVRE SES PORTES
LES 17 ET 18 JUIN PROCHAINS 6

■ HOMMAGE À MICHEL RIBILLY,
LA PASSION DE LA CHASSE ET DU
CHIEN 7

■ LANCEMENT D'UNE
APPLICATION MOBILE
EN PARTENARIAT AVEC L'IGN...
UNE PREMIÈRE EN FRANCE 8

■ BRÈVES 9-10-15

■ VALORISATION DE NOTRE
PATRIMOINE NATUREL !
NOUS SAVONS FAIRE... 12

■ LES BONNES PRATIQUES
DE FAUCHAGE / BROYAGE
À ADOPTER ! 13

■ RÉSULTATS DES
CONCOURS AFACC 14

■ LES DÉGÂTS EN BAISSÉ
LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
EN DRESSE LE BILAN 16

■ CHASSER DANS L'AUBE 18

■ LES MASSIFS À ENJEUX...
ENJEUX POUR QUI ? 23

Rédaction : Directeur de la publication : Claude Mercuzot, président de la FDC Aube - Rédacteur en chef : Sébastien Juillet président de la commission promotion de la chasse de la communication et du développement. Ont également collaboré à l'élaboration de ce numéro, l'ensemble du personnel de la FDCA, ainsi que les signataires des différents articles.

Crédits photos : FDC Aube et FNC. J.P. Leger.

Adresse :
FDC Aube - Chemin de la Queue de la Pelle - 10440 La Rivière de Corps - Tél. 03 25 71 51 11
E-mail : fdc10@fdc10.org
www.fdc10.org
Dépôt légal n° 26-332/o - 2^e trim. 2017 - Imprimé sur papier recyclé.

Maquette et Impression :
Imprimerie La Renaissance
Labélisée Imprim'Vert.





Assemblée Générale 2017, nous devons changer de logiciel !

Des propositions d'avancées positives pour la chasse restées sans écho et des projets de textes ou de lois trop souvent menaçants : ces deux constats ont motivé un ton offensif lors de l'assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube.

DÉTERMINÉ À BOOSTER LE LOGICIEL CHASSE

« Il nous faut changer le logiciel chasse pour aborder les prochaines années avec force et sérénité. Je vous propose donc aujourd'hui une stratégie plus offensive mais aussi plus structurante. » Le ton très déterminé de Claude Mercuzot, président de la FDC10, n'a surpris personne dans la halle sportive et culturelle de Mesnil-Saint-Père, au coeur du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient.



L'assistance était encore sous le choc de la visualisation sur grand écran des méthodes inimaginables et violentes employées dans les pays nordiques pour attraper, projeter, entasser et gazer par milliers les oies. Et cela, « récompensé » aux Pays-Bas par une prime de 5€/oie détruite. Ce « spectacle » a très impressionné et même révolté toute l'assistance : chasseurs, les 3 députés aubois Jean-Claude Mathis, Nicolas Dhuicq et Gérard Manuel, le vice-président du conseil

régional, Marc Sebeyran, le vice-président du conseil départemental, Nicolas Juillet, et les partenaires de la FDC10. Cette incohérence au sein de l'Europe, ou situation « ubuesque » tant de fois dénoncée par Roger Patenère, résulte en particulier d'une posture idéologique de mouvements anti-chasse bien trop souvent écoutée et suivie par les pouvoirs publics français.



M Patenere Roger Vice président de la FDC10



Vous voulez voir un scandale cautionné par les écolos regardez les images chocs de la destruction massif et sans pitié des oies dans le pays bas ! »
(vidéo disponible sur notre Facebook)

ÊTRE OFFENSIF SUR TROIS AXES MAJEURS

C'est pourquoi cette « mascarade pour les oies », s'ajoute à d'autres sujets pour susciter le mécontentement de Claude Mercuzot : loi sur la biodiversité, directive « Armes », espèces chassables remises en cause avec le froid, défense des divers

modes de chasse, dossiers nuisibles, crise sanitaire avec la grippe aviaire. Plus localement, il ajoute l'alerte sur la création d'une réserve nationale dans la Bassée, au coeur d'un territoire de chasse aux migrateurs, et la mobilisation pour faire concrétiser un projet d'acquisition avec la Fondation des Habitats d'un espace sur le marais de Pars-les-Romilly visant la création d'une vitrine de la chasse en milieu humide. Bref, dénonçant le « dévoiement de la construction environnementale, qui devient un échec quand elle est administrative et étatique », il appelle à l'offensive sur trois domaines : le gibier, les espaces, la structures.

LE PETIT GIBIER EN 3 MOTS : GESTION, RECHERCHE ET PARTENARIATS

Concernant le gibier, si le maintien entre 7000 et 8000 prélèvements de sangliers, responsables à 78% des dégâts, est une nécessité, c'est avant tout la petite faune de plaine qui reste une priorité. En témoigne l'état des lieux réalisé par Christophe Galland sur la perdrix grise. En 2016 avec une moyenne inférieure à 1 jeune/poule, et malgré la décision de non chasse, le nombre de couples/ha a chuté de 13 à 5,2/ha au printemps 2017. La mobilisation doit être maintenue et renforcée par une bonne gestion (53% de la surface en gestion en Champagne crayeuse), par le développement de partenariats pour la recherche de solutions (Agribird) pour des accompagnements (financiers de la région) pour les aménagements, tel celui avec Soufflet pour 10 ha de jacère faunistique.



FACE À UNE SURPROTECTION DES ESPACES FORESTIERS

En matière de maintien voire de développement de la biodiversité, bien souvent bénévolement les chasseurs sont particulièrement actifs avec de multiples opérations partenariales. Cependant, La FDC 10 marque son exaspération face à certaines dispositions de la loi agricole et forestière visant une surprotection des espaces forestiers par l'imposition de plans de chasse qui pourraient entraîner la disparition des grands cervidés. « Nous sommes prêts à quitter les Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage si nous ne sommes pas entendus » insiste le président Mercuzot.

AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Quant au dernier axe, la société et les structures, la FDC est en 1^{er} lieu la nouvelle Agence Française pour la Biodiversité, au regard de sa gouver-

nance, de l'étendue de ses missions et de son financement. Elle demande qu'elle se situe dans « une logique d'expertise et non répressive ». Elle insiste pour que sa fédération nationale soit traitée comme celle de la pêche : c'est-à-dire qu'elle ne paie plus la police de la chasse, et qu'elle récupère la redevance cynégétique pour financer son ingénierie. Cette demande s'inscrit dans la logique que l'ONCFS est appelée à disparaître. Claude Mercuzot insiste aussi sur l'aide que la Région Grand Est doit apporter à son action au service de l'attractivité et du développement des territoires.

En réponse, Marc Sebeyran confirme que la Région Grand Est sera un partenaire pour la Fédération des Chasseurs de l'Aube dans un cadre d'aides précis et sur des actions ciblées (biodiversité, sécurité, aménagements, pédagogie à l'environnement, etc.).

F. NOEL



Le député Nicolas DHUICQ. (Membre du groupe chasse à l'assemblée nationale)

« **La chasse est une composante de nos territoires, l'action des chasseurs est à la hauteur des enjeux environnementaux.** »



Le président de la FDC10 remet au nom des chasseurs du département un chèque à Mme LHERMITE Jocelyne « vaincre la Mucoviscidose ».

Pour Mme LHERMITE

« **les chasseurs ont du coeur et vous le confirmez encore aujourd'hui, la chasse est un loisir respectable, merci à vous tous !** »





La FDC de l'AUBE vous ouvre ses portes les 17 et 18 Juin prochains

Comme annoncé en réunions de secteurs, pas de salon de la chasse au Cube cette année, le Conseil d'administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube a donc décidé d'innover en vous proposant de venir nous retrouver les 17 et 18 Juin 2017 au Siège social à la Rivière de Corps. Cette manifestation ouverte à tous de 9h00 à 18h00, ne sera pas vraiment une Fête de la Chasse traditionnelle mais avant tout un rendez-vous convivial entre les chasseurs Aubois.

Beaucoup ne connaissent pas la Maison de la Chasse et ce sera l'occasion de venir découvrir nos installations et pourquoi-pas faire valider vos permis par internet avec l'aide des secrétaires qui seront à votre disposition pour vous aider à faire la démarche informatique.

Vous pourrez aussi rencontrer les associations qui représentent les différentes facettes de notre activité cynégétique départementale. Beaucoup d'entre-elles ont répondu favorablement à l'invitation du Président Claude MERCUZOT :

Les Associations Petit Gibier, Gibier d'eau, Grand Gibier, des Piégeurs et des Gardes Particuliers, des Déterreurs, des Archers, de la Recherche au sang, des Sonneurs, de la chasse au féminin, l'AFFAC et des amateurs de chiens d'arrêts seront disponibles pour répondre à vos questions et vous proposer une petite animation.

Cet évènement accueillera aussi l'exposition annuelle des trophées de Cervidés et Sangliers prélevés cette

dernière saison. L'équipe des chasseurs de Grand Gibier est maintenant bien rodée et vous présentera par massif plus de 200 trophées. Si vous détenez un trophée de chevreuil ou de sanglier qui vous semble exceptionnel, n'hésitez pas à l'apporter pour le faire coter !

La chasse c'est aussi des partenaires institutionnels avec qui nous travaillons régulièrement, le Laboratoire Vétérinaire Départemental, l'ONCFS, les Louvetiers pourront s'entretenir avec vous de leurs activités et des réseaux qu'ils animent.

Les assureurs, les armuriers, les taxidermistes, les éleveurs, les vendeurs de voitures, de matériels divers ou de croquettes pour chiens génèrent une activité économique

importante et nous accompagnent souvent dans nos manifestations. Ils seront à nos côtés pour vous proposer leurs meilleurs articles aux meilleurs prix.

Le Restaurant la Queue de la Poêle assurera l'intendance sur ces deux jours et vous proposera des repas et des boissons à des prix très modérés.

En prélude à ce week-end cynégétique nous vous proposerons une messe de Saint Hubert qui débutera à 10h00 le samedi matin.

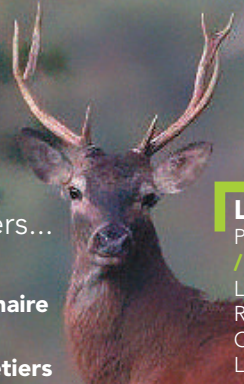
Cette manifestation gratuite en bordure de Troyes doit être un moyen fort pour valoriser et partager notre loisir, la chasse est une passion qui se vit alors vivons la ensemble, nous comptons sur votre présence !



La Fédération Départementale des Chasseurs de l'AUBE

PORTES OUVERTES LES 17 et 18 JUIN 2017

9h00 à 18h00 • Maison de la Chasse à la RIVIÈRE DE CORPS



Armuriers
Taxidermistes
Assureurs
Éleveurs
Vente de matériels divers...

Exposition annuelle
des trophées de
Cervidés et Sangliers

Les Associations
Petit Gibier / Gibier d'eau / Grand Gibier
/ Les Piégeurs / Les Gardes Particuliers /
Les Déterreurs / des Archers /
Recherche au sang / Des Sonneurs /
Chasse au féminin / l'AFFAC /
Les Amateurs de chiens d'arrêts /

**Laboratoire Vétérinaire
Départemental,
l'ONCFS, les Louvetiers**



Hommage à Michel Ribilly, la passion de la chasse et du chien

C'est avec une grande tristesse que le monde cynégétique a appris le décès subit de Michel Ribilly à l'âge de 58 ans.

Éleveur dresseur canin, Michel a travaillé avec persévérance pour créer le Rucher de Massonville, près de Ste Maure, un chenil où il finira par devenir l'un des dresseurs les plus en vue de notre région. Il était parvenu en quelques années à s'inscrire parmi les meilleurs, un spécialiste du setter Gordon reconnu, se traduisant par de nombreux prix. Avec un compagnon qui aura certainement marqué sa carrière professionnelle, Inno du Bois du Riancey. Fortement engagé dans la gestion des espèces mais aussi pour l'aménagement de nos territoires, il devient la tête de prou de ces nombreux passionnés. Militant de la chasse au chien d'arrêt et plus largement du petit gibier Il devient en 2004 administrateur à la Fédération des Chasseurs de l'Aube.



“ Il ne pouvait pas concevoir une gestion des espèces sans tenir compte de leurs environnements, un idéaliste des temps moderne.

Il était également membre du CDCFS où Il participait assidument, ne manquant pas à l'occasion de se faire

entendre dès lors que l'on évoquait ses domaines de prédilections.

A la fédération il avait intégré plusieurs commissions : le Permis de chasser, la communication... et le petit-gibier. Très vite son envie, sa passion le poussa à prendre la présidence de cette dernière, la commission petit gibier.

Cette commission sous son impulsion c'est : le contrat de gestion perdrix les programmes de repeuplement faisan, les programmes d'aménagements avec RTE ou les parcs éoliens, l'étude lièvre...

Il était également investi dans les rencontres saint Hubert, d'abord en tant que participant ce qui lui a valu d'être champion de France (1997), puis en tant qu'organisateur, avec le club des bécassiers et enfin au titre de la Fédération des chasseurs. Michel laisse dans le deuil, sa famille mais aussi le monde cynégétique.





Lancement d'une application Mobile En partenariat avec l'IGN... une première en France



La Fédération des Chasseurs de l'Aube en partenariat avec l'Institut Géographique National lance une nouvelle application mobile (Disponible aussi sur ordinateur) pour la centralisation de données de terrain ! Nous sommes les premiers en France à l'utiliser !

« Mon Guichet » est une application personnalisable. Elle permet à un groupe d'utilisateurs de constituer et faire vivre, ensemble, une base de données cartographiques.

Notre objectif est de récupérer des données trop souvent perdues : les collisions de la faune sauvage en bord de route, les cas de prédation de la faune sauvage sur les activités humaines, l'observation d'espèces invasives, la cartographie des terriers de blaireaux, le prélèvement par les gardes particuliers, le suivi des mortalités de la faune sauvage et tant d'autres... pour des objectifs simples défendre la liste des nuisibles, défendre nos modes de chasse... et d'une manière plus générale défendre notre loisir contre les attaques de plus en plus virulentes.

Ce nouvel outil en téléchargement gratuit sur Android ou Applestore vous permettra de faire remonter les différentes observations sur votre territoire en limitant les démarches administratives.

A destination dans un premier temps, des Responsables de Chasse, des Piégeurs, des Gardes Particuliers et des Lieutenants de l'ovèterie, cette application est dès à présent opérationnelle ! Elle pourra prochainement s'étendre à l'ensemble de notre communauté !

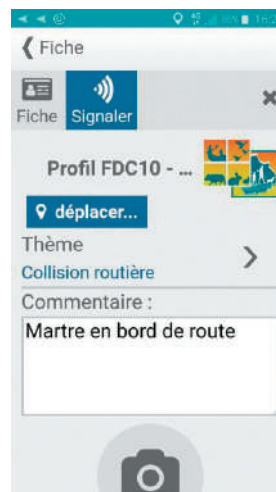
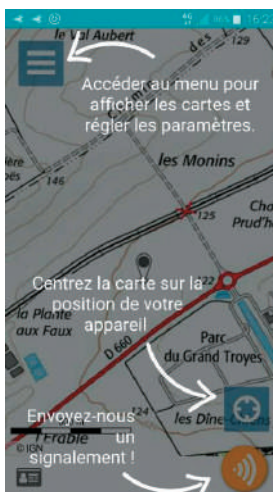
Comment s'inscrire :

- Créez votre compte sur : www.espacecollaboratif.ign.fr
- Envoyez-nous un mail à : fdc10@fdc10.org pour rejoindre le groupe d'utilisateurs en indiquant votre nom, prénom, votre territoire de chasse et votre fonction !
- Téléchargez l'application mobile sur votre smartphone : **espace collaboratif IGN**



Encore plus de service !

Cette application est utilisée par les estimateurs de dégâts de grand gibier. Ils pourront ainsi faire remonter les informations sur les dossiers d'indemnisation en temps réel auprès de nos services ! Dans l'avenir chaque détenteur de droits de chasse pourra saisir et cartographier son territoire grâce à l'application lors de sa demande de plan de chasse grand gibier !



« Les établissements SOUFFLET », nouveau partenaire pour la FDC10



C'est à la dernière assemblée de la FDC10 que Claude Mercuzot a annoncé avoir engagé une action partenariale avec l'entreprise soufflet.

Les modalités de ce partenariat repose sur deux axes : proposer aux adhérents de la Fédération des réductions de l'ordre de 5% par tranche de 200 euros d'achats, sur des produits comme des pierres à sel, des semences pour les cultures à gibiers, des aliments d'élevage... Mais aussi par des actions concrètes sur le terrain, ainsi les établissements soufflet ont fourni à la Fédération des chasseurs 10 hectares de culture mellifère* pour la faune sauvage ! Pour en savoir plus, vous pouvez consulter sur notre site internet la liste des produits disponibles sur les 12 points de distribution que compte notre département. Nous pouvons remercier cette entreprise qui s'engage à nos cotés.



(*En partenariat avec le réseau biodiversité pour les abeilles)

La sortie faisan n'était pas un Poisson d'Avril ...

Une sortie en bus dans l'Aisne a eu lieu le 01 avril avec un départ de la fdc10 tôt le matin... objectif découvrir d'autres modes de gestion faisan et pour cela destination le GIC faisan de la Sambre à 4 Kms du département du Nord. Accueil très chaleureux, il ne s'agit vraiment pas d'une légende, les gens du Nord sont très accueillants.

Nous avons ensuite comparé nos gestions respectives, le faisan une histoire qui nous rassemble, de l'aube avec celle de cette structure certains chiffres sont éloquent : Le GIC faisan de la Sambre couvre 25 000 Ha et recensait en 2016 804 COQS chanteurs. Notre dernière structure Aubeoise créée en 2016 sur la plaine de Troyes - Sarce est de 35 000 HA avec 161 COQS chanteurs en 2016...Mais nous n'avons pas encore 10 ans de gestion.

Après cette approche pragmatique avec beaucoup d'échanges, un repas est servi, préparé par l'équipe du GIC, un moment fort apprécié, c'est aussi cela la chasse, convivialité. Après ces agapes le GIC nous fit découvrir le secteur, un milieu de bocage où nous retrouvons un milieu culturel similaire au nôtre. Pour terminer cette journée, des groupes de 5 furent constitués sur 7 zones afin de recenser les coqs où 5 à 10 coqs chanteurs ont été entendus par secteur.

Tous les chasseurs aubois semblaient épanouis d'avoir rencontrés des acteurs très investis sur leur territoire avec un franc remerciement avant de prendre le chemin du retour.



Rencontre avec les responsables de chasse

Sur le mois d'Avril, La Fédération des Chasseurs de l'Aube a proposé à l'ensemble des responsables cynégétiques de notre département, 9 réunions de secteur. Ces réunions délocalisées présidé par M. MERCUZOT sont l'occasion de faire le point de la situation, de répondre aux questions mais aussi de présenter les orientations de la politique fédérale.

Le recrutement des chasseurs, la gestion de nos territoires, la communication, la réglementation..... De nombreux points sont ainsi abordés, ces échanges conviviaux sont aussi l'occasion d'échanger sur l'évolution de notre loisir. Ces réunions ont rassemblés en 2017 plus 350 personnes.



Rappel : Pour les nouveaux responsables de chasse il est proposé une réunion le samedi 9 septembre avec le président de la FDC10. L'objectif est de faire découvrir les missions de la Fédération mais aussi de vous accompagner dans vos nouvelles fonctions.

Une opération en faveur de la perdrix grise

Le 15 avril, la fédération lançait l'opération agrainoirs avec « les porte-obus ».

L'agrainage de notre petite faune sédentaire de plaine reste un axe primordial pour le développement de nos populations, ainsi plus de 1 000



porte-obus ont été distribués aux GIC et contrats de gestion. Cette opération en faveur de la faune sauvage est possible grâce au partenariat avec les services de la défense nationale. Il est rappelé que chaque structure bénéficiant de cette dotation doit prendre l'engagement d'effacer toutes les inscriptions.

Gérard Manuel, un Député qui s'engage pour la chasse

Nous pouvons remercier Gérard Manuel pour son engagement et son accompagnement financier sur notre projet d'Édition d'un atlas sur la petite Faune de Plaine. Fervent défenseur de notre ruralité il a été de tous les combats pour défendre notre loisir et notamment lors de la loi sur la biodiversité où nous aurions pu perdre gros. Merci Monsieur le Député pour votre soutien les chasseurs seront à la hauteur de vos engagements.



La FDC 10 en partenariat avec la Ferme Pédagogique de Romilly a organisé une course d'orientation à Dosches avec 16 enfants. L'intervention de Mariane Coquet (service technique FDC 10) a permis de faire découvrir les animaux de nos campagnes mais aussi de les initier aux empreintes.



A la découverte des animaux de nos campagnes avec les élèves de l'école d'Avant les Marcilly ! Animaux naturalisés, moulage d'empreintes, création de nichoirs à abeilles....au programme de la journée découverte de la Biodiversité La FDC 10 s'engage aux côtés des enseignants pour L'éducation à l'environnement.



Tout au long du mois d'avril, les 9 sous-commissions plan de chasse ont eu lieu à la Fédération des chasseurs. Des propositions d'attributions sur les chevreuils et grands cervidés sont faites avant la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Ces propositions sont ensuite validées par la commission départementale, pour la saison 2017-2018 nous avons sur l'ensemble de notre territoire 8 866 chevreuils contre 8 702 en 2016 et 1 183 grands cervidés contre 1 220 la saison dernière.



Communication, la FDC10 s'engage dans une stratégie innovante faire découvrir la chasse par l'image. 3 vidéos sont ainsi accessibles sur notre site internet, sur notre Facebook ou encore notre chaîne YouTube.

3 vidéos pour 3 thématiques : la chasse une passion, la chasse un engagement pour la biodiversité et notre rapport d'activité. N'hésitez pas à découvrir ou à faire découvrir ces supports modernes de communication.



L'aménagement des territoires avec le Lycée de Sainte Maure

La Plantation d'une «bande tampon bouchons» à Balgicourt par les 1^{ères} Pro du lycée agricole de Sainte Maure ! Sensibiliser les filières agricoles à l'aménagement de nos plaines est un axe de développement important pour La gestion de la petite faune et surtout pour notre perdrix grise !.

OPÉRATION MIRADORS

La Fédération des Chasseurs de l'Aube lance une opération MIRADORS, la sécurité avant tout ! ces miradors sont élaborés par l'ESAT DE MENOIS qui se charge également de leur commercialisation. Cette nouvelle opération se fait en partenariat avec l'Office National des Forêts et la Préfecture de l'Aube. Pour 65 €, équipez-vous !

Présentation de la structure en DOUGLAS :

HAUTEUR 1.50 METRES / 100% Bois Français

- Section 50 mm x 100 mm

- Surface de plancher : 900 x 900

Les miradors sont à commander :

ESAT MENOIS 1 Route de Baires

10800 ROUILLY SAINT LOUP

Tél. : 03 25 76 27 00 - Fax : 03 25 80 91 33



Intervention de Laurine, Stagiaire de la Fédération des Chasseurs en Master 2, auprès des élèves du lycée agricole de Sainte Maure, valoriser son travail sur les parcelles de cultures, biodiversité, chaîne alimentaire et espace sensible pour la petite faune de nos plaines le programme est vaste.

La Fédération lance un nouveau chéquier pour s'équiper à moindre coût ! Chaque candidat ayant réussi son permis de chasser reçoit un chéquier de bons d'achats chez nos partenaires ! Plus d'excuse passez votre permis de chasser. Renseignement au : 03 25 71 51 11 Partenaires : Logé10 Arcis, Decathlon, l'Epervier, Gamm Vert et Plumaffut !

MARCHAND JEAN-PIERRE

**ENTREPRISE DE
TRAVAUX PUBLICS**
Spécialisée dans le curage
et la création d'étangs

06 30 52 63 44

06 14 89 20 75



www.marchand-jean-pierre.com

51290 GIGNY-BUSSY

Jean-Pierre.marchand4@wanadoo.fr



LA MARQUE DE RÉFÉRENCE DE L'IDENTIFICATION ANIMALE

Plus de 100 ans de présence auprès des éleveurs et une collaboration suivie avec les autorités confèrent à CHEVILLOT une légitimité incontestable dans le marquage animal sur tous les continents. Interlocuteur privilégié des institutions lorsque le programme d'identification s'est généralisé, CHEVILLOT bénéficie de plusieurs agréments du ministère pour l'ensemble de sa gamme officielle.

<http://www.chevillot.com/>

TABARE PÈRE ET FILS

depuis 1933



TRANS-MANU-MACHINES
MANUTENTION - LEVAGE - TRANSPORT

Location : Grues - Chariots élévateurs - Nacelle
Containers de chantiers - Bungalows

TROYES • Z.A. des Grévottes

10, route de Verrières - 10450 Bréviandes
Tél. 03 25 82 22 70 • Fax : 03 25 49 66 27

Email : tmm.troyes@wanadoo.fr
www.trans-manu-machines.com



Professionnels et particuliers
Conseils d'achat et de pose

A votre service depuis 1999

- **CLÔTURE ÉLECTRIQUE :**
protection des cultures, parcs...
- **MATÉRIEL D'ÉLEVAGE**
- **CAGES DE TRANSPORT**
- **CAGES PIÈGE :**
pies, renards, ragondins, lapins...

**OPERATION FILETS
DE LAPINS AVEC
LA FEDERATION
DE LA CHASSE
DE L'AUBE**

Service après-vente
Matériel garanti et homologué

1 avenue du 106^e R.I. - 51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE
TÉL. 03 26 65 26 40 - 06 87 13 61 13
clotureelectrique@protecenvironnement.com
www.protecenvironnement.com



Valorisation de notre patrimoine naturel ! nous savons faire...

Le savez-vous ? La fédération départementale des chasseurs de l'Aube, la société de chasse de Pars les Romilly avec la fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage sont propriétaires d'un marais de 12 hectares depuis 1999.

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube gestionnaire du site souhaite s'inscrire dans un programme de restauration et de valorisation du marais.

Abandonné depuis plusieurs années, le marais de la « Noue aux Filles, situé sur la commune de Pars-lès-Romilly, s'est considérablement refermé. Aujourd'hui de nombreux rejets ligneux, constituant une saulaie dégradent fortement les fonctions hydro-écologiques du milieu. Inclus dans une Znieff* de type 1 nommé « marais et bois de la vallée du pars au sud-ouest de Romilly-sur-Seine », il possède un intérêt écologique important, d'où notre volonté de le restaurer.

Afin d'assurer une gestion globale du site, la FDCA cherche à acquérir ou à mettre en place une convention de gestion avec les propriétaires des parcelles voisines. Ces acquisitions foncières se font par l'intermédiaire de la Fondation pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage.

Les actions entreprises seront essentiellement du broyage des ligneux et du fauchage pour l'entretien du marais. Démontrant notre capacité de préservation des espaces et des espèces tout en maintenant une activité cynégétique sur le site.



Pour cela plusieurs partenaires ont été sollicités l'Agence de l'Eau, la Région Grand-Est et le Parc éolien de la Saronde (.....). Ce projet innovant se veut également participatif par la création d'ateliers nature, ces actions remarquables vont démontrer que les chasseurs sont en capacité de gérer, mais aussi de valoriser les milieux naturels en mettant en place une stratégie transversale (écoles agricoles, associations, collectivités...).

En parallèle, un circuit pédagogique sera mis en place pour sensibiliser le grand public aux enjeux de préservation d'une telle zone humide. Ce circuit sera bien évidemment ouvert aux scolaires se trouvant dans cette zone géographique. En parallèle, un deuxième programme pédagogique est également engagé sur notre site à Dosches mais cette fois-ci sur des fonds européens. L'objectif est de proposer une offre globale aux enseignants de notre département, nous serons ainsi accessibles et identifiés sur l'ensemble de l'Aube.

La politique fédérale est de sensibiliser les jeunes publics à la nature en valorisant nos compétences, nous avons un savoir-faire mais encore faut-il le transmettre. Aujourd'hui la fdca

dispose de personnels formés (Brevet d'état) pour les interventions scolaires et nous venons d'obtenir de la part du conseil régional une enveloppe financière pour la création d'un club nature.

Cet engagement fort, doit nous permettre d'obtenir des Membres de la communauté éducative l'agrément garantissant que notre structure respecte bien les principes de l'enseignement public.

Crée dans les années 1970 la fondation pour la protection des habitats de la faune sauvage a instauré un fond de « protection de la nature » consacré à l'acquisition foncière de terrains pour restaurer des milieux naturels. Aujourd'hui, la Fondation est propriétaire de 5500 hectares répartis sur 60 départements. Ce sont les fédérations départementales des chasseurs qui sont désignées comme gestionnaire de ces milieux. la Fédération des chasseurs de l'Aube soutient cette structure depuis sa création.

**FONDATION
POUR LA
PROTECTION
DES HABITATS
DE LA FAUNE
SAUVAGE**



Les Bonnes Pratiques DE FAUCHAGE / BROYAGE à adopter !

Concilier
agronomie
économie
environnement
faune sauvage

Je peux réduire
l'impact du
machinisme sur
la faune
sauvage

- DIMINUER LA VITESSE DE TRAVAIL (pas plus de 10km/h)
 - Effectuer un DÉTOURAGE PARTIEL DES PARCELLES
 - LIMITER LE TRAVAIL DE NUIT
 - EVITER L'INTERVENTION DE PLUSIEURS MACHINES
- PERMETTRE AUX ANIMAUX DE FUIR**



- RESPECTER LE CALENDRIER DE REPRODUCTION DES ESPÈCES SENSIBLES AU MACHINISME AGRICOLE
- PÉRIODE SENSIBLE (AVRIL-JUILLET)

ESPÈCES / MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Alouette des champs												
Perdrix												
Faisan												
Lièvre												
Chevreuril												

■ Ponte, couvaison, éclosion, mise bas

■ Elevage des jeunes

■ Période regroupant les ponte/couvaison/mise bas et l'élevage des jeunes

- RÉGLER LA BARRE DE COUPE AU MINIMUM À 20 CM

- EVITER LA DESTRUCTION DES NIDS, LES COUVEUSES OU AUTRES ANIMAUX TAPIS



Nichée de faisan (*Phasianus colchicus*)



Perdrix grise sur son nid (perdix perdix)

LES AUTRES PISTES !

- NE PAS BROIER LES BORDURES ENHERBÉES
- ADAPTER LA TAILLE ET LA FORME DES PARCELLES SANS COMPROMETTRE L'EFFICACITÉ DU TRAVAIL (PARCELLES LONGUES ET ÉTROITES)
- CONSERVER LES ZONES REFUGES



Résultats des concours AFACC

Concours de meutes sur la voie du Sanglier, du Chevreuil, du Lièvre et du Chien de pied :

• Le sanglier organisé le 26 février 2017 sur le camp militaire de Sissonne dans l'Aisne.

Un accueil très chaleureux a été réservé aux participants par la société locale de chasse. Après la recherche d'une voie, les conducteurs tour à tour ont lâché leur meute. De belles chasses ont été constatées. Les meutes de Beagle Harrier, de Griffon Bleu de Gascogne, d'Anglo et de Briquet des Pays ont réalisé de belles et bonnes prestations.

• Le chevreuil, concours départemental de meute organisé le samedi 4 et le dimanche 5 mars à Essoyes. En dépit d'une météo peu clémente (froid, vent et pluie) les conducteurs ont mené leur meute à quêter, à rapprocher et à lancer, sous l'œil attentif des juges.

Constat : meutes en état de chasse et appliquées. Un petit plus aux Griffons Bleus de Jean-Marc DEREINS, suit les Griffons Bleus de Gascogne d'Eric Colin et Bruno, les petits Bassets Griffon Vendéen de Nono, les Porcelaines d'Eric du 88, la meute de Bruno du Jura, Anglo ; Griffon Vendéen, Griffon Nivernais de Julien, la meute de Griffon Nivernais, Griffon Fauve de Bretagne, Petit Anglo, Beagle Harrier de la famille LUCAS.

• Le lièvre, ce concours départemental, a particulièrement attiré notre attention, s'est déroulé le samedi 11 et le dimanche 12 mars à Rigny la Nonneuse. Le temps de ce W.E. a été accompagné d'une petite gelée du matin, d'un vent

d'ouest et de soleil. Certaines meutes ont été perturbées par le nombre important de lièvres et la présence de chevreuils sur le territoire. Par contre, les Artois de Jean-Louis ont su dépasser ces difficultés et ont été jugés meilleure meute. Puis le Griffon Bleu de Gascogne d'Eric et Bruno, la meute de Gascon de Pascal et Julien, suivi de la meute de Griffon Bleu de Gascogne de Jean-Marc et enfin celle de Mathieu et Gueguen.

• Le Chien de Pied, pour terminer en apothéose notre concours Départemental le 19 mars 2017, qualitatif pour la finale Nationale à AMBERIEU EN BUGET dans l'Ain.

Deux administrateurs de la F.D.C.10 participaient à ce concours, c'était



une première pour la région Sud Ouest du département. Monsieur VIGNEZ Pierre pour ce qui touche toute la logistique, nécessaire au bon déroulement de ce concours, Monsieur BARONI Jean-Marie, en qualité de Président du jury, juge et membre de l'A.F.A.C.C.10. Monsieur BAUDOUX Bruno, Directeur de la F.D.C.10 est venu ce jour, nous le remercions chaleureusement. La visite de Monsieur MASSARD, Maire de CHAMOY, de son adjoint, Monsieur POURILLE Michel qui s'est impliqué dans l'organisation et près du territoire ainsi que Monsieur THOUREY Cyril, pisteur près du territoire, est aussi conducteur U.N.U.C.R. Ce concours s'est déroulé dans de bonnes conditions, sous un temps clément, comme on aime ! Malheureusement un vent d'ouest a perturbé la recherche de certains chiens avec des émanations autres que celles recherchées. Concours auquel participaient de bons chiens en osmose avec le biotope et en influence réciproque avec leur conducteur. A ce petit jeu de famille, participaient le père, le fils, la fille LUCAS, un vrai régal. Le père avec Fusette, sa chienne Briquet Griffon Fauve de Bretagne. Sa fille Clémence de 11ans avec Litchi son chien Briquet Griffon Fauve de Bretagne (1ère participation pour ces deux chiens), Monsieur BLIGNY Stéphane, (Juge de Clémence) dit : « Clémence et Litchi, ont fait très bonne impression, je n'avais jamais vu cela ». C'est notre relève, père et fille ont représenté le département et notre association à La Finale Nationale à AMBERIEU EN BUGET dans l'Ain les 29 et 30 avril 2017.

Du renouveau à la Fédération...

Jérémy, Florent et Mariane arrivés début avril dans notre structure fédérale découvrent actuellement leurs missions et secteur qu'ils auront désormais en charge.

Jérémy Cuisinier, Titulaire d'un BTS GPN aura en charge la partie agricole et plus particulièrement de la coordination du dossier prévention des dégâts de Gibier ce poste important était essentiellement occupé par Monique Stenkwich partie en retraite (fin avril). Mariane coquet première fille dans le service technique est diplômée d'un master en gestion des populations, ce nouveau poste remplace l'ingénierie de la Fédération régionale puisque Solène de Pontbriant a été embauchée par la Fédération de la Marne. Reste Florent Joly, Au bois d'origine, ce jeune agent technique a déjà une lourde expérience puisqu'il a travaillé 6 ans à la Fédération de la côte d'or. Il est aujourd'hui en remplacement d'un arrêt de longue durée, ce CDD est étroitement lié à l'évolution de ce poste. M Florent Joly occupe le poste de moniteur du permis de chasser, et aura en charge l'entretien des installations fédérales avec le suivi du matériel clôture.

Nous leurs souhaitons la bienvenue au sein de la Fédération Départementale des chasseurs de l'Aube !



Nouveau directeur général de l'ONCFS

Olivier Thibault, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts a été nommé Directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) à l'issue du dernier Conseil des ministres, il a prit ses fonctions le 15 mars. Il succède ainsi à Jean-Pierre Poly, Directeur général de l'ONCFS depuis 2003, admis à faire valoir ses droits à la retraite.



Bonne Retraite, MOMO...

Après 15 ans de travail, Monique Stenkwich, secrétaire à la Fédération des chasseurs de l'AUBE, fait valoir ses droits à la retraite.

Sa vie professionnelle aura été riche, avec une évolution permanente dans ses missions. Après un passage professionnel chez VENTEX, déjà comme secrétaire. Monique arrive à la FDC10 le 2 février 2002, elle prend alors le poste de secrétaire dégâts sous la présidence de M. René Marie, jusqu'en 2017 où elle clôturera sa carrière avec Claude Mercuzot.

En la remerciant de ses années de service où Monique a mis un point d'honneur à accueillir les chasseurs et les agriculteurs avec amabilité, disponibilité, conscience professionnelle et compétence.



CHASSE & CAMPAGNE en Fête

DIM. 13 AOÛT 2017



Willy Schraen reconcentre les fédérations des chasseurs du Grand Est

Le nouveau Président de la Fédération Nationale des chasseurs, Willy Schraen est venu à la rencontre des fédérations des chasseurs du Grand Est, une rencontre amicale sur un fond offensif « défendre la chasse ». Il a ainsi tenu sa promesse, il s'était engagé à faire le tour des régions et cela tous les ans pour débattre sur les enjeux départementaux régionaux et bien évidemment nationaux. De la création de l'agence française pour la biodiversité, en passant par la fermeture de la chasse aux migrateurs..... Tous les sujets ont été abordés. Nous avons pu ainsi poser toutes les questions que nous souhaitions au Président de la FNC et il a répondu de manière franche et sincère.

Nous pouvons le remercier pour les actions qu'il a engagé mais aussi pour l'énergie qu'il consacre à défendre notre loisir.





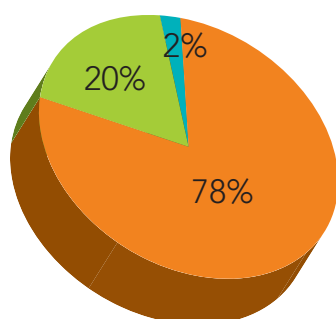
Les dégâts en baisse

La fédération départementale des chasseurs en dresse le bilan

La saison dégâts de gibier 2016 s'est achevée il y a maintenant quelques mois et pour la Fédération départementale des chasseurs il faut tirer les bilans.

Dans le département de l'Aube, le sanglier demeure la bête noire pour nos dégâts de gibier, nous lui devons 78 % des dégâts de grand gibier constatés dans les cultures.

RÉPARTITION DES DÉGÂTS AGRICOLES PAR ESPÈCE



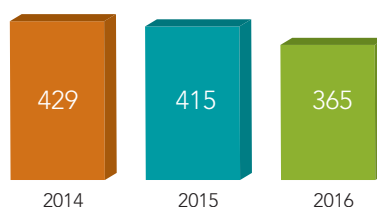
■ SANGLIER - ■ CERF - ■ CHEVREUIL

La facture départementale est en baisse cette année malgré un tableau de chasse comparable à 2015.

Cette année, pour la troisième année consécutive, le montant des dégâts de gibier indemnisés baisse, soit 316 558 euros pour la campagne 2016 contre 407 688 euros en 2015.

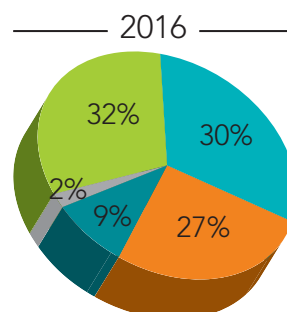
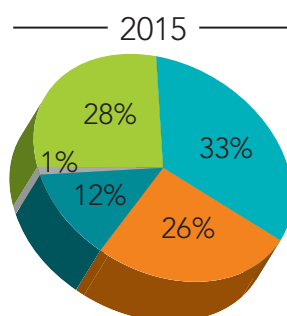
Cette baisse se traduit par une diminution significative du nombre de dossiers instruits : 365 dossiers dont 62 sans suite ont été traités contre 415 dossiers dont 56 sans suite en 2015.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS



Les surfaces sinistrées qui impactent directement le budget dégâts, passent de 461 à 435 hectares. nous constatons une stabilité dans la répartition des types de cultures détruites.

RÉPARTITION DES DÉGÂTS DE GIBIER PAR TYPES DE CULTURES



■ CÉRÉALES - ■ MAÏS - ■ PRAIRIE
■ PLANTES SARCLÉES
■ OLÉO-PROTÉAGINEUX

La conjoncture mondiale a fait que le prix des denrées agricoles reste à niveau faible voir très faible pour certaines cultures, cette donne internationale nous est aujourd'hui favorable mais pour combien de temps ? Car nous devons faire preuve de réalisme, ce niveau de rémunération ne peut perdurer indéfiniment, il y va de la survie de nos exploitations agricoles.

La baisse de la facture départementale des dégâts de 16% dans ce contexte alors que le tableau de chasse est identique à celui de l'an dernier, nous oblige à une plus grande vigilance ! Pour poursuivre cette baisse, il nous faut attaquer le problème sur tous les fronts, et notamment sur la prévention.

Les missions de prévention se décomposent en deux parties :

- L'agrainage de dissuasion
- La pose de clôtures

L'agrainage de dissuasion :

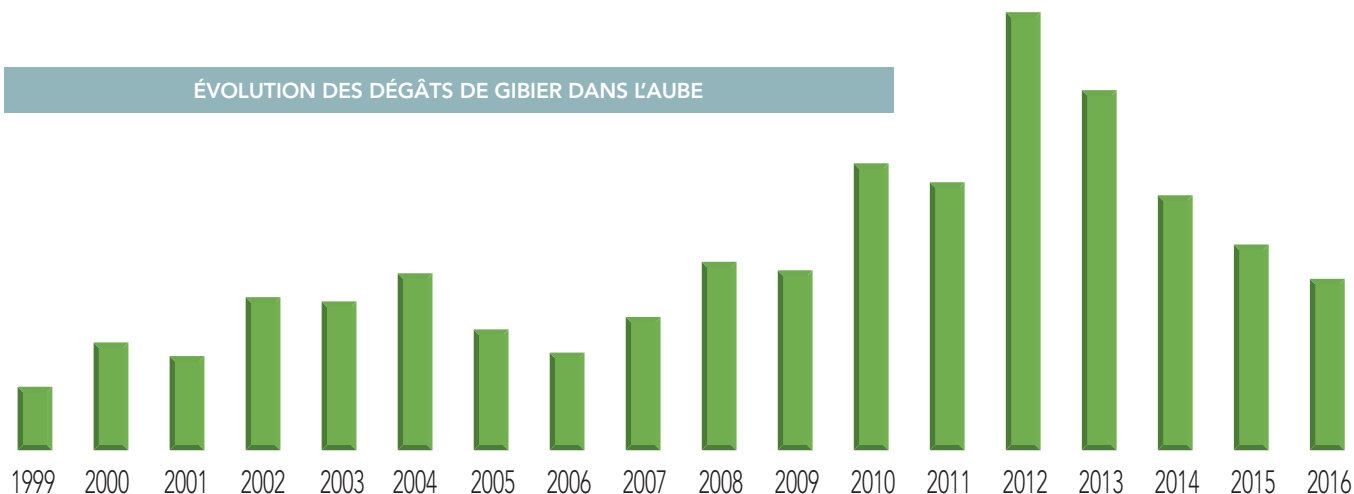
On remarque que l'agrainage est pratiqué sur l'ensemble du département avec répartition pondérée en fonction de la sensibilité des parcelles agricoles et du territoire. En terme quantitatif, le schéma départemental limite et régleme la pratique.

La pose de clôtures :

La fédération encourage la prévention individuelle par la mise à disposition pour les détenteurs de droits de chasse de clôtures électrifiées. La pose de ces clôtures doit se faire en concertation avec la FDC 10. Pour l'année 2016, la fédération a engagé plus de 115 000 euros dans notre protection des cultures.



ÉVOLUTION DES DÉGÂTS DE GIBIER DANS L'AUBE



L'action de prévention des dégâts génère un fort engagement humain au sein de la fédération et de chasseurs sur le plan technique, administratif et financier.

La fédération remercie les nombreux bénévoles qui agissent sur le terrain, ils permettent ainsi par leurs actions de réduire le montant des dégâts.

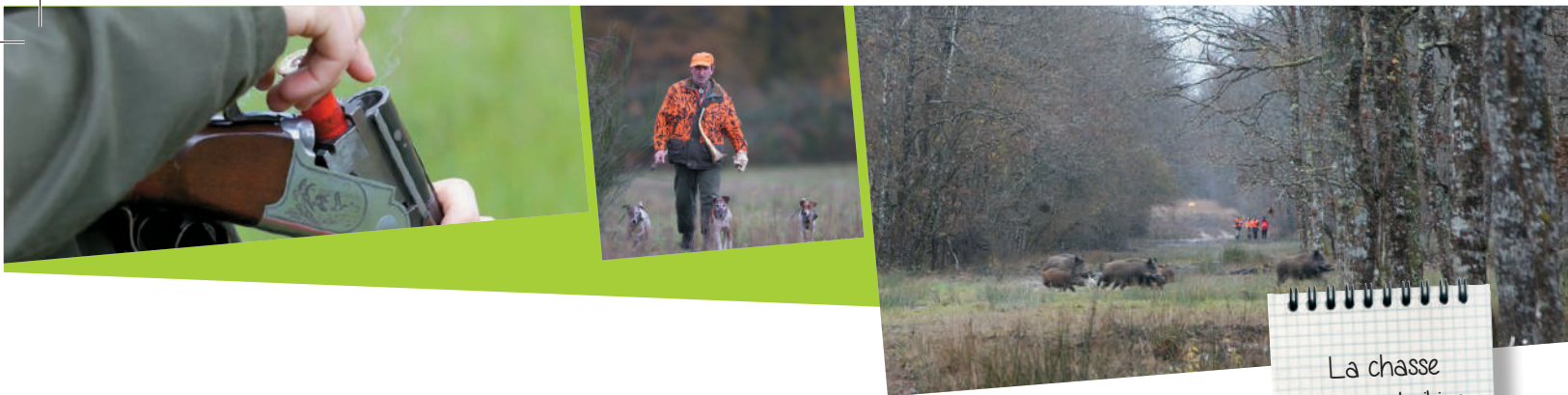
Conclusion,

L'occasion nous est encore donnée cette année de répéter que la baisse des dégâts de gibier passe par la gestion du sanglier et par une maîtrise des prélèvements, par une prévention efficace des cultures à risques et par un agrainage raisonné, l'ensemble de ces actions doivent nous permettre de contrôler l'évolution des dégâts de gibier.

Comment faire pour améliorer notre prévention :

- Avoir une bonne maintenance de nos clôtures
- Signaler rapidement les dégâts afin de mettre en place le plus rapidement possible un moyen de prévention adapté à la situation
- Avoir une pratique de l'agrainage pondérée en fonction des enjeux agricoles
- Avoir des échanges d'informations entre la fédération départementale des chasseurs, les chasseurs et le monde agricole afin d'éviter les dossiers conflictuels
- mais aussi, avoir une bonne gestion des prélèvements des populations de sangliers





La chasse du grand gibier demeure dans l'Aube un mode de chasse important

Chasser dans l'Aube

Avec une population de 306 000 habitants, le département présente 3.5% de chasseurs. Pour information, la France compte en moyenne 2% de chasseurs, ce qui confirme notre emprise rurale. L'évolution nationale du nombre de permis est aujourd'hui connue et le département de l'Aube ne fait pas exception à la règle, l'âge moyen du chasseur dans l'Aube est de 53 ans.

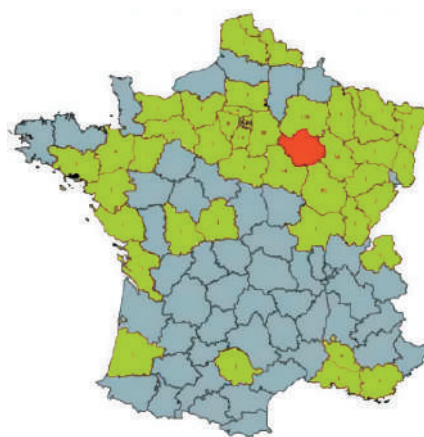
Le timbre grand gibier... 90% des chasseurs

Même si le petit gibier reste l'emblème de nos plaines, la chasse du grand gibier demeure dans le département de l'AUBE un mode de chasse important comme en témoigne le nombre de chasseurs qui prennent à chaque campagne le timbre grand gibier, une moyenne de 90% des chasseurs.

Qui vient pratiquer son loisir dans l'Aube ?

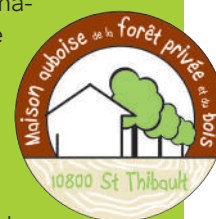
La saison passée, notre département a accueilli des résidents de toute la France, la majorité provient du Quart nord-est.

Lieu de validation des permis de chasser de l'Aube



Le Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Aube avec la FDC 10

organise une formation permis de chasser pour ces adhérents. Alors si vous êtes adhérent à la forêt privée n'hésitez pas inscrivez-vous !



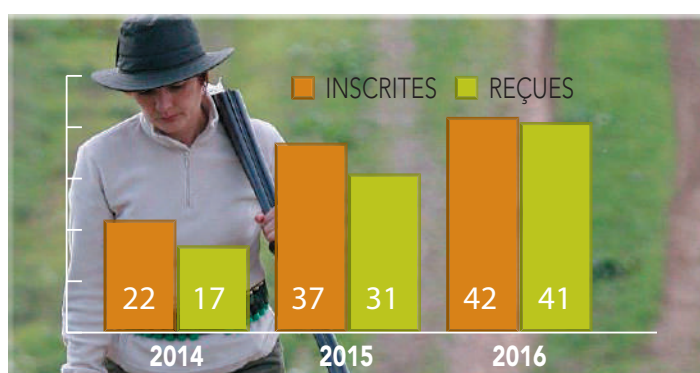
Renseignement :

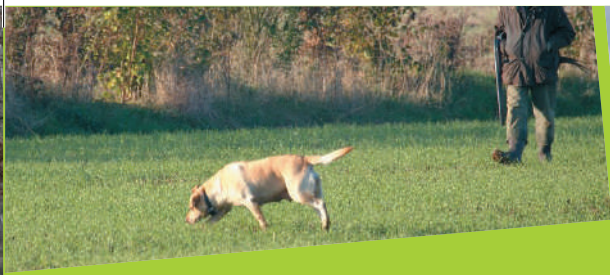
SPFSA Maison Auboise de la Forêt Privée et du Bois ZAC de l'Ecluse des Marôts
10800 SAINT THIBAULT
Tél. : 03 25 72 33 77

L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Depuis le 1^{er} janvier 2014 le nouvel examen du permis de chasser est entré en vigueur. Le taux de réussite à l'examen dans l'Aube est passé en 3 ans de 66% à 80%. Le nombre de reçus s'élève à 214 candidats. Le nombre des inscriptions est en nette progression, plus 20%. Cette progression permet d'atteindre un chiffre record de 200 nouvelles validations contre 173 en 2015. L'âge moyen du candidat au permis de chasser est de 30 ans. La classe d'âge la plus représentée est bien sûr celle de 16 ans. En 2016, 2 sessions de formations ont été proposées aux femmes, cette démarche innovante a permis de doubler notre niveau de recrutement. Nous sommes passés en deux ans de 17 chasseresses à 41 ! Avec un taux de réussite au-delà des 90 %. Nous devons continuer à promouvoir ces formations car nous avons là une opportunité d'accroître notre nombre de pratiquants.

Evolution du nombre de candidates A L'EXAMEN





DEVENEZ LES AMBASSADEURS DE LA CHASSE

Cette opération doit mobiliser notre réseau de chasseurs actifs pour reconquérir ou remobiliser des chasseurs qui sont devenus avec le temps non pratiquants !

La chasse est un loisir qui se partage alors retrouvons l'envie d'être ensemble !

Si vous connaissez un chasseur qui ne valide plus depuis 2 ans dans le département de l'Aube, encouragez-le à revalider son permis ! Soyez notre ambassadeur !

Avantages

En tant que parrain vous bénéficierez d'un remboursement de 69 € sur votre validation et le parrainé bénéficiera aussi d'un remboursement de 69 € sur sa validation soit 50% de réduction sur le départemental).

Alors si vous connaissez un chasseur n'ayant plus pratiqué depuis 2 ans encouragez-le à valider son permis de chasser dans l'Aube et économisez 69 € ! Votre engagement à nos côtés doit nous permettre d'augmenter notre nombre de pratiquants.

JE SUIS LE CHASSEUR QUI PARRAINE

Je soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

CP / VILLE :

N° PERMIS :

N° TELEPHONE :

DATE DE NAISSANCE :

Mail :

☐ Je m'engage à valider mon permis de chasser pour la saison à venir dans l'Aube (cotisation annuelle départementale de l'Aube).

☐ Je demande le remboursement de 69€ dans le cadre de l'offre et joins un Relevé d'Identité Bancaire à cet effet.

DATE : SIGNATURE :

.....

JE SUIS LE CHASSEUR PARRAINÉ

Je soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

CP / VILLE :

N° PERMIS :

N° TELEPHONE :

DATE DE NAISSANCE :

Mail :

☐ Je m'engage à valider mon permis de chasser pour la saison à venir dans l'Aube (cotisation annuelle départementale de l'Aube).

☐ J'atteste ne pas avoir validé mon permis de chasser depuis 2 ans (à compter de la date de signature).

☐ Je demande le remboursement de 69€ dans le cadre de l'offre et joins un Relevé d'Identité Bancaire à cet effet.

DATE : SIGNATURE :

.....



PASSEZ VOTRE PERMIS DE CHASSER !

L'examen du permis de chasser se compose d'une seule séance qui regroupe des exercices pratiques et un atelier de questions théoriques. Cette formule « tout en un » permet au candidat de gagner du temps et de n'avoir plus qu'un seul déplacement à effectuer. L'examen est noté sur 31 points, le candidat est reçu s'il obtient un minimum de 25 points, à condition de ne commettre aucune faute éliminatoire aux exercices pratiques ou à l'atelier des questions théoriques. La durée de l'examen est d'environ 30 minutes. Pour faire découvrir cet examen au grand public nous avons créé depuis le début de l'année un dépliant « obtenir le permis de chasser » véritable outil de communication pour valoriser notre loisir et pour inciter le gens à venir passer l'examen ! Le document est disponible à la fédération mais vous pouvez également relayer le message. Recrutons ensemble de nouveaux chasseurs !

ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX CHASSEURS !

La Fédération vient de lancer un chéquier pour s'équiper à moindre coût. Chaque candidat ayant réussi son permis de chasser reçoit un chéquier « bons de réductions » utilisable chez nos partenaires. Réduire l'impact financier de la première année, voilà une solution concrète pour accompagner nos jeunes chasseurs ! Alors plus d'excuse pour passer le permis de chasser. Renseignements au :

03 25 71 51 11.

Partenaires :

Logé10
Arcis,
Decathlon,
l'Epervier,
Gamm Vert
et Plumaffut !



LA VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER EN QUELQUES CLICS

MODE D'EMPLOI

Vous souhaitez renouveler la validation de votre permis de chasser pour cette nouvelle campagne :

Gagnez en rapidité avec un paiement en ligne sécurisé ! Optez pour la validation par internet :

www.fdc10.org

Avec cette formule, plus rapide, plus sûre, non soumise aux aléas d'acheminement du courrier, la voie électronique contribue aussi à la dématérialisation et à des économies substantielles. Non seulement vous économiserez sur les frais de dossier, vous éditez vous-même votre titre de validation sécurisé, et ce, quel que soit le type de permis (départemental, national, annuel ou temporaire, avec ou sans timbre grand gibier ou assurance).

Ceux qui feront la demande d'un carnet de prélèvement bécasse le recevront à domicile. Ils devront alors découper eux-mêmes la vignette code-barres et la coller sur ledit carnet.

Compte tenu de ce qui précède, les chasseurs utilisant ce moyen ne trouveront donc plus avec cette revue, le traditionnel imprimé de validation, ni l'enveloppe prête à poster pour le retour, devenus ainsi inutiles. Le moment venu, ils seront prévenus individuellement par mail de l'ouverture du guichet de validation électronique. Il est rappelé que le permis 2016/2017 est valable jusqu'au 30 juin.

En outre, cette validation permet, en cas de perte ou de destruction, sous réserve de l'avoir archivé, d'en éditer directement un nouveau,

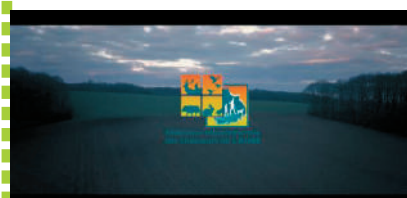
sans être contraint d'en faire la demande auprès de la FDCA.

Il permet aussi dans le cas d'une invitation de dernière heure, de valider depuis chez vous ou de tout autre lieu, un permis pour un autre département. Ce service fait de plus en plus d'adeptes ! Aujourd'hui 42% des permis sont validés via notre site internet. La E. Validation est un service disponible 24h/24h.

ATTENTION le timbre grand gibier appelé aussi « Contribution Grand Gibier », d'un montant de 6€ est obligatoire pour chasser le grand gibier dans le département. Il est également valable dans les seules communes limitrophes.

DES NOUVELLES VIDÉOS POUR SÉDUIRE !

A l'heure du numérique nous ne pouvions pas être absent de ce vecteur de communication. Nous avons donc créé deux vidéos à destinations des non chasseurs mais aussi de nos partenaires. Cette première vidéo présente la chasse sous un angle moderne et la deuxième met en valeur l'action des chasseurs pour la biodiversité. Faisons découvrir notre passion ! Les vidéos sont disponibles sur : le site internet - le Facebook - YouTube.



ASSURANCE CHASSE



En partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube, nous vous proposons un contrat vous offrant les garanties obligatoires.

Vos garanties :

Responsabilité Civile y compris celle des chiens à l'occasion d'un acte de chasse :

- Dommages corporels illimités

Hors acte de chasse 100.000.000 €

- Dommages matériels et immatériels 150.000 €

- Défense recours 15.000 €

Les PLUS de ce contrat

La garantie est étendue aux conséquences pécuniaires de votre responsabilité en cas de dommages corporels dont seraient victimes les membres de votre famille.

Un tarif 2017 à 21 € - 1/2 prix pour les jeunes permis

Si vous souhaitez garantir en plus votre chien,
votre fusil ou vous-même

**Pensez au PACK CHASSE,
à la GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE**

Prenez contact directement auprès de notre agence pour souscrire ce contrat supplémentaire. Et toujours des tarifs privilégiés sur vos assurances privées et professionnelles

AGENCE CORREIA - ODENT

14, place Jean de Mauroy - 10000 TROYES - Tél. 03 25 73 34 71 - agence.odent@axa.fr

121, Grande Rue - 10110 BAR-SUR-SEINE - Tél. 03 25 29 90 00 - agence.correia@axa.fr

32 rue des Crépadots - 10360 ESSOYES - Tél 03 25 29 77 53 - agence.essoyes@axa.fr

Orias 07 013 569 et 07 013 066

Notice d'information au verso

Notice d'information du contrat n° 3876934604 « CHASSE » souscrit par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube auprès d'AXA France Distribué par le Cabinet CORREIA et ODENT,

Cette notice d'information constitue un extrait des conditions générales du contrat souscrit par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube auprès d'AXA France IARD, société anonyme au capital de 21 479 030 euros, RCS Paris B n° 722 057 460 - AXA Assurances IARD Mutuelle, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers, siren 775 699 309. Sièges sociaux : 26, rue Drouot - 75009 Paris. Elle est destinée à vous permettre de connaître aussi exactement que possible l'étendue des garanties souscrites. Le contrat est régi par le code des assurances et est soumis à l'autorité de l'ACAM 54 rue de châteaudun 75009 paris cedex. Le contrat est régi par le droit français.

1 - Objet du contrat :

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance responsabilité civile des chasseurs (articles L423-16 à L423-18 du code de l'environnement)

2 - Garanties du chasseur simple particulier :

Seules les garanties responsabilité civile et Défense recours des Conditions générales référencées 220030 peuvent être souscrites

a - La responsabilité civile :

Ce que nous garantissons :

Les conséquences pécuniaires de votre responsabilité à l'occasion d'actes de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, tels que définis par le Code rural.

Mais également les dommages corporels (qui ne seraient pas couverts ci-dessus), les dommages matériels ou immatériels causés à un tiers par :

- Vous-même ou des personnes dont vous êtes responsable y compris à l'occasion de l'utilisation d'armes de chasse,
- Vos enfants mineurs non chasseurs et vos préposés participant à la chasse,
- Vous-même en tant qu'organisateur de chasse, à la condition que vous n'exerciez cette activité qu'à titre occasionnel et ne soyez ni propriétaire ou détenteur d'une chasse, ni président d'une société de chasse, d'un groupement de chasseurs ou d'une association communale ou intercommunale de chasse agréée,
- Des chiens et autres animaux utilisés pour la chasse dont l'emploi est autorisé par la réglementation en vigueur dont vous êtes propriétaire ou dont vous avez la garde,
- Les palombières, filets, portières, huttes dont vous êtes propriétaire. En cas de copropriété, la garantie n'est acquise que pour votre part de copropriété.

Ces garanties s'exercent à l'occasion de la chasse pendant la période légale et pendant les battues ou réunions organisées en dehors de la période légale conformément à la réglementation en vigueur :

- Sur les lieux de chasse,
 - Pendant le trajet entre le domicile et les lieux de la chasse, y compris pendant les arrêts, haltes, repos, stationnements chez les particuliers ou à l'intérieur des bâtiments publics.
- Vous êtes par ailleurs garanti tout au long de l'année :
- Lors de la pratique du tir au pigeon d'argile ou du ball-trap,
 - A l'occasion du démontage, du nettoyage ou de la manipulation de vos armes de chasse.

IMPORTANT : Nous étendons notre garantie aux conséquences pécuniaires de votre responsabilité en cas de dommages corporels dont seraient victimes dans les conditions énoncées ci-dessus :

- Les membres de votre famille, y compris vos conjoints, ascendants et descendants,
- Les auxiliaires de chasse autres que les salariés et les préposés en service.

Ce que nous ne garantissons pas :

Les dommages causés aux objets et animaux dont vous êtes propriétaire, locataire ou dont vous avez la garde ou la détention à un titre quelconque.

b - Défense et recours :

Notre domaine d'intervention :

Nous nous engageons à exercer à nos frais toutes interventions amiables ou toutes actions judiciaires en vue :

- De vous défendre devant les tribunaux en cas d'action mettant en cause une garantie assurée par le présent contrat. Nous prenons en charge les frais et les honoraires nécessités par cette défense,
- De réclamer à nos frais, à l'amiable ou devant toute juridiction la réparation d'un préjudice lorsqu'il est dû à autrui et qu'il a trait à l'une des garanties souscrites. Cette prestation ne concerne que les dommages corporels et matériels.

Le libre choix de l'avocat :

Lorsqu'il est fait appel à un avocat pour transiger le litige, vous assister ou vous représenter en justice, nous désignons l'avocat chargé de défendre vos intérêts. Si vous désirez choisir votre défenseur, nous vous rembourserons ses honoraires, dans la limite de ceux habituellement fixés par celui que nous aurions désigné.

Le règlement des cas de désaccord :

En cas de désaccord entre vous et nous sur les mesures à prendre pour régler le litige, vous pouvez soumettre cette difficulté à l'appréciation d'un conciliateur. Sa désignation est faite d'un commun accord ou à défaut par le président du Tribunal de Grande Instance de votre domicile.

Si contre notre avis ou celui du conciliateur, vous engagez à vos frais une procédure contentieuse et obtenez une solution plus favorable que celle proposée par le conciliateur ou par nous, nous prenons en charge les frais et honoraires que vous avez exposés pour cette procédure.

La subrogation :

Nous sommes subrogés dans vos droits, dans la limite des sommes que nous avons réglées ou que nous avons payées dans vos intérêts, notamment pour le recouvrement des sommes qui vous sont allouées par les tribunaux, au titre des dépens et de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile.

3 - Exclusions générales :

Ce que nous ne garantissons pas :

- Les dommages ou leurs aggravations résultant :

- de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré ou de sa complicité,
- de la participation à des paris ou concours (à l'exception du tir au pigeon ou du ball-trap). Cette exclusion ne s'applique pas à la garantie obligatoire prévue par le Code rural
- de la participation de l'assuré à une bagarre (sauf cas de légitime défense), à une émeute ou à un mouvement populaire
- de la conduite de véhicules terrestres à moteur soumis à l'obligation d'assurance, ainsi que leur remorque.
- L'organisation de compétition de tir au pigeon ou de ball-trap.

- Les dommages causés par tout combustible nucléaire ou par toute autre source de rayonnements ionisants.

En outre, les amendes et pénalités ne sont pas couvertes.

4 - Limites territoriales :

Pour les garanties « Responsabilité civile du chasseur »

Notre garantie s'exerce dans les pays suivants :

- France, Andorre, Monaco, territoires d'Outre-mer

- Ceux de l'Union Economique Européenne. Sous réserve pour ces derniers qu'il n'existe pas d'obligation légale d'assurance locale.

Pour la garantie « défense recours »

Notre garantie s'applique aux litiges découlant de faits et d'événements survenus dans les pays énumérés ci-après : France et territoires d'outre-mer, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-bas, Portugal, Saint marin, Saint Siège, Suède et Suisse.

5 - Prise d'effet, durée, résiliation du contrat:

La date de souscription est toujours immédiate. La prise d'effet des garanties pour l'adhérent est accordée pour la période indiquée sur l'attestation délivrée par la Fédération. Les garanties par adhérent souscripteur cessent automatiquement le 30 juin de chaque année. Néanmoins, chacun d'entre nous peut mettre fin au contrat en respectant les règles fixées par le Code des assurances, sous forme de lettre recommandée.

6 - Droit de renonciation :

Conformément à l'article L112-2 du code des assurances en cas de fourniture à distance d'un contrat d'assurance, vous disposez d'un délai de 14 jours pour renoncer au contrat à compter du jour où vous recevez les conditions contractuelles. Vous devez nous notifier la renonciation par LRAR en l'adressant à AXA selon le modèle ci-après : « je soussigné.....(nom, prénom) demeurant....(adresse) déclare renoncer au contrat d'assurance n°....(numéro contrat) que j'avais souscrit le.....Date Signature du souscripteur

Le montant de la prime que vous avez réglée vous sera alors intégralement remboursé.

7 - Prescription :

Toute action dérivant du contrat d'assurance est prescrite par 2 ans à compter de l'événement qui y donne naissance ou du jour où nous en avons eu connaissance.

8 - Sinistres et indemnités :

En cas de dommages causés à un tiers, aucune reconnaissance de responsabilité ou transaction ne doit être réalisée sans notre accord.

Déclaration de sinistre

Vous devez nous déclarer le sinistre dès que vous en avez connaissance et au plus tard dans les cinq jours ouvrés.

Les fausses déclarations entraînent les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du code des assurances.

9 - Limites de garanties :

Responsabilité civile y compris celle des chiens à l'occasion d'un acte de chasse :

- Dommages corporelsillimités
- hors acte de chasse 100 millions €
- Dommages matériels et immatériels 150 000 €
- Défense et recours 15 000 €

10 - CHASSE ACCOMPAGNEE : garantie RC étendue aux actes dommageables (corporels, matériels ou immatériels) dont la personne titulaire de l'autorisation de chasser accompagné est responsable vis-à-vis des tiers (Loi n° 2005-157 du 23/02/2005 et arrêté du 05/07/2005.



Les massifs à enjeux... Enjeux pour qui ?

L'avenir du cerf est en danger dans nos forêts et peut être plus encore dans nos massifs domaniaux. La politique actuelle des dirigeants de l'ONF, du CRPF mais aussi de nos préfets pousse dans le sens d'une diminution drastique des populations de cervidés.

Cette situation qui consisterait à faire croire que nos populations sont en pleine phase d'accroissement pour justifier l'hallali de nos cerfs ne peut être acceptable! Il ne faut pas tomber dans l'obscurantisme.

Chaque massif Audois est un cas particulier et nécessite la mise en place d'une réflexion locale adaptée ! Le nombre de cerfs prélevés a augmenté ces dernières années, hors un accroissement du nombre de cerfs prélevés ne signifie pas forcément que le nombre d'animaux a augmenté !

Depuis plusieurs années nous avons accompagné cette baisse de population et nous voyons maintenant les populations décroître à grande vitesse, il est temps de revoir la stratégie !

Pourquoi nous en sommes là ?

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) du 13 octobre 2014 a défini des orientations qui permettent à l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'être reconnues comme une composante économique, sociale et territoriale essentielle à l'équilibre du pays.

La LAAF prévoit la création d'un comité paritaire régional, composé

de forestiers et de chasseurs pour veiller à l'équilibre sylvo-cynégétique (Forêt-Gibier). Il devra établir, chaque année, le bilan des dégâts de gibier sur le milieu forestier et adopter un plan d'action le cas échéant.

Le Comité paritaire sylvo-cynégétique : Où en est-on ?

Un début d'année très tendu

Dès le début, le monde de la chasse s'est engagé dans une démarche concertée. Hors avant d'avoir pu déployer efficacement la méthode, des décisions arbitraires sont venues anéantir cette approche transversale.

Dans les faits, il s'avère que nous avons constaté :

Un amalgame dans la définition des zones dites à enjeux et à surveiller, il y a un déploiement dans certains départements, totalement discordant par rapport à une procédure que nous souhaitons méthodique et partagée.

Nous avons donc demandé à Madame la Préfète de respecter la base de ces engagements fondamentaux pour la continuité de nos travaux. A vouloir précipiter les choses sans méthode nous allons arriver à une situation de rupture. Ces points sont des éléments importants pour le monde cynégétique et peuvent constituer des sujets de crispation.

Lors de la dernière réunion (Mai), dans un contexte tendu, une approche plus pragmatique a permis de faire avancer ce dossier, qui reste encore pour nous très sensible.

Le monde cynégétique Départemental et Régional a défendu des objectifs partagés en matière syl-

vo-cynégétique, ce qui peut aboutir sur :

- la mise en place d'outils de suivi valides, sur le modèle Indice de Changement Ecologique permettant un calibrage et d'un suivi validé de ces objectifs.
- la mise en place d'aménagements forestiers.

ICE c'est quoi ?

Pour suivre l'évolution des populations d'ongulés sur le territoire, il existe une série d'outils : les Indicateurs de changement écologique (ICE). Ils fournissent des informations sur l'évolution du système « forêt-cervidés » au cours du temps. Ils sont répartis en trois groupes indissociables :

- indicateurs d'abondance, pour suivre les variations de l'abondance des populations de cervidés.
- indicateurs de performance, pour traduire les variations de la condition physique des individus d'une population d'ongulés
- indicateurs de la pression sur le milieu, pour suivre les variations de la pression de consommation des ongulés sur la flore lignifiée.

L'ensemble des mesures doit être réalisées annuellement selon un protocole précis. Dans le département de l'Aube nous avons un massif impacté par ces mesures il s'agit du Massif de Rumilly Chaource. Les massifs de la forêt d'orient et de Soulaing sont également identifiés comme massifs à suivre.

DU 29 MAI AU 30 JUIN 2017

LES JOURNÉES PLUS UTILITAIRES

Plus de nouveautés - Plus d'offres - Plus de services

TOYOTA

TOUJOURS MEILLEUR TOUJOURS PLUS LOIN

Nouvelle gamme Utilitaire Toyota

Nouveau HILUX
Xtra Cabine Légende

À partir de 199€ HT/mois

SANS CONDITION DE REPRISE
PROTECTION DE RENNE INCLUSE
MAINTENANCE GARANTIE 5 ANS INCLUSE**
LOA* 60 mois, 1^{er} loyer de 9 700 € HT
Suivi de 58 loyers de 299 € HT
Montant total 60 en cas d'acquisition : 29 079 € HT

Découvrez-la dès aujourd'hui !

Nouveau PROACE

À partir de 159€ HT/mois

SANS CONDITION DE REPRISE
HABILITAGE INTÉRIEUR EN BOIS INCLUS**
MAINTENANCE GARANTIE 5 ANS INCLUSE**
LOA* 60 mois, 1^{er} loyer de 4 600 € HT
Suivi de 58 loyers de 539 € HT
Montant total 60 en cas d'acquisition : 32 933 € HT

3 adresses à votre service

TOYOTA VALLEE S.A.

10100 CRANCEY - RN 19
03 25 24 85 40

10600 BARBEREY - TROYES - RN19
03 25 71 29 59

77160 PROVINS - ZAC des 2 Rivières
01 60 58 52 30

ARMURERIE CHASSE PASSION

No.1 des ventes Blaser en France

Venez tester gratuitement la Blaser R8 Pro success et la Zeiss V8 1.1-8x30

Grand déstockage - Grand déstockage

-50% sur les vêtements

Voir conditions en magasin - Jusqu'à épuisement des stocks.

Fusil spécial traque Jeager
Cal 12/76 canon 55 cm

730€
499 €

REMISE -10%

- 10% sur toutes les armes neuves, pour les jeunes permis de moins d'un an !!

"hors promotions"

Armurerie Chasse Passion - 7 Rue de Châlons 51700 DORMANS
Tél. 03 26 58 22 89 - Mail : chassepassion51@orange.fr

Assurances, Santé & Services financiers

Pour les Particuliers, les Entreprises, les Artisans & les Commerçants.

Allianz, avec vous de A à Z.

Contactez votre Agent Général Allianz

Anne Baillet

15 Boulevard du 14 Juillet

10006 Troyes Cedex

Tél : 03.25.73.17.88

anne.baillet@agents.allianz.fr

N° ORIAS : 07020711